

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Barnston-Ouest, tenue au centre communautaire, 2081 Chemin de Way's Mills, le 2 avril 2012, à 19h30 présidée par son honneur madame la Maire Ghislaine Leblond à laquelle assistaient les conseillers:

Monsieur Johnny Pizar, Monsieur Richard D'Amour,
Monsieur Serge Tremblay,
Madame Julie Grenier, Monsieur Jean-Pierre Pelletier.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1) Ouverture de la séance ordinaire du 2 avril 2012.

Madame la Maire souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

12 04 079

2) Adoption de l'ordre du jour du 2 avril 2012

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
appuyé par le conseiller Richard D'Amour, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 2 avril 2012, soit adopté en y ajoutant le point suivant : *11.1) état des chemins municipaux*

- 1.- Ouverture
 Mot de bienvenue du maire
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012
- 4.- Première période de questions (voir à l'endos / directives du règlement sur la période de questions)
- 5.- Suivi de la dernière séance du conseil municipal :
 - 5.1 Planification stratégique de la municipalité – inscription des citoyens
 - 5.2 Dossier Acti-Bus – Erin Holmes
 - 5.3 Raccordement du luminaire près du pont sur le chemin Way's Mills
 - 5.4 Travaux recommandés - visite d'inspection de la Mutuelle Municipalités Québec
 - 5.5 Projet d'entente portant sur les équipements de loisirs de la Ville de Coaticook
 - 5.6 Reconnaissance du ch. Boundary / rencontre avec les propriétaires dudit chemin.
- 6.- Correspondance.
 - 6.1 Entente – service de collecte des encombrants entre la municipalité et la Ressourcerie des Frontières.
 - 6.2 Campagne annuelle de membership du Conseil Sport Loisir de l'Estrie et nomination de deux (2) représentants.
 - 6.3 Dépôt du certificat relatif aux résultats de la tenue du registre – règlement #225 sur le zonage
 - 6.4 Dépôt du certificat relatif aux résultats de la tenue du registre – règlement #226 sur le lotissement
 - 6.5 Résolution nommant un(e) délégué(e) représentant la municipalité – Acti-Bus région de Coaticook –assemblée générale annuelle
 - 6.6 Remboursement frais de bibliothèque (Coaticook, Ayer's Cliff, Magog, Stanstead)
 - 6.7 Demande d'aide financière – Évènement de lutte amateur – 5 mai 2012
 - 6.8 Projet « mieux consommer » d'Hydro-Québec – esquisses et coûts des deux panneaux identifiant les hameaux / coûts d'installation à l'interne
 - 6.9 Demande d'aide financière – location gratuite pour les Jeunes ruraux de Barnston
 - 6.10 Rapport de Jean-Bernard Audet, inspecteur MRC de Coaticook – coupe de bois sans permis ch. Roy Nord.
 - 6.11 Projet d'éoliennes à Derby, Vt
 - 6.12 Semaine nationale des adjointes administratives (22 au 28 avril)
 - 6.13 Demande d'appui au projet « mise à jour des outils culturels de promotion de la MRC de Coaticook »
 - 6.14 Invitation à la 2^e édition des Portes ouvertes sur les actions gouvernementales en milieu municipal
 - 6.15 Budget d'aménagement des boîtes à fleurs et barils
 - 6.16 Révision du règlement 167 sur les frais de déplacement des élus.

- 6.17CLD – Suggestions de noms par les organismes désignés
- 6.18 Formation des secouristes en milieu de travail
- 6.19 Dossier sur le « Conseil sans papier »

- 7.- **Rapport des élus**
 - 7.1 Rapport de madame la Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook
 - 7.2 Rapport des conseillers
- 8.- **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie.**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel.
- 9.- **Rapport de la directrice générale.**
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 9.2 Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale
 - 9.3 Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier
 - 9.4 Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)
 - 9.5 Travaux en voirie – afin d'obtenir la subvention provenant du Député.
- 10.- **Trésorerie.**
 - 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
 - 10.2 Dépôt des états financiers au 31-12-2011
- 11.- **Divers**
 - 11.1 État des chemins municipaux
- 12.- **Deuxième période de questions**
- 13.- **Levée de la séance ordinaire.**

Adoptée à l'unanimité.

12 04 080

3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012.

Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour, appuyé par le conseiller Johnny Pizar, et il est résolu;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012, soit adopté en modifiant la résolution 12 03 062, à savoir :

12 03 062 4.1) Demande d'aide financière – réparation du Cimetière Chamberlin-Washburn

Attendu la demande écrite et les explications du représentant monsieur Angus MacKinnon du Barnston Heritage Cemetery Association ;

Attendu que les membres du conseil suggèrent qu'il y ait une rencontre avec ladite association ainsi que les autres organismes s'occupant des cimetières sur le territoire afin d'évaluer les besoins à long terme ;

Attendu que les membres du conseil soulignent que ce dossier ne doit pas devenir une responsabilité municipale ;

Attendu que les coûts de réparation du cimetière Chamberlin-Washburn s'élèvent à 9 000\$ et que l'Association demande à la municipalité de contribuer pour la somme de 1000\$;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Robert Coppenrath, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier, et il est résolu;

Que la municipalité octroie la somme de 1 000\$ à titre d'aide financière audit organisme.

Adoptée à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité.

4) 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

5.1) Planification stratégique de la municipalité

Suite à la parution d'un article dans le Joyau du mois dernier, un contribuable a manifesté son intérêt à se joindre au nouveau comité. Le conseiller Robert Coppenrath contactera des contribuables personnellement.

**5.2) Service de transport adapté – ACTI-BUS région de Coaticook–
demande de madame Erin Holmes**

La directrice générale informe le conseil municipal qu'ACTI-BUS effectue le service de transport depuis ce matin, avec le recueillement à son domicile et ceci le lundi et mercredi. Pour la demande de service du mardi, le conseil municipal en discutera lors d'une rencontre avec les responsables de l'organisme.

12 04 081

5.3) Raccordement du luminaire près du pont sur le chemin Way's Mills

Attendu que ledit dossier a été porté à l'attention de Madame Ginette Cantin, d'Hydro-Québec;

Attendu qu'étant donné que le bris serait survenu en raison d'une intervention d'Hydro-Québec, lors du déplacement du luminaire (poteau #L8M5M) l'été dernier;

Attendu qu'Hydro-Québec reconnaît sa responsabilité et qu'elle à la municipalité de procéder à la réparation du luminaire, et qu'elle lui présente une réclamation pour fin de remboursement afin de régler le dossier;

**POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,
appuyé par la conseillère Julie Grenier, et il est résolu;**

Que la municipalité accepte de procéder à la réparation dudit luminaire fasse parvenir la réclamation à Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité.

5.4) Recommandations nécessaires suite à la visite des assureurs (MMQ)

Ce dossier est reporté à la prochaine séance du conseil, car nous attendons l'estimé des coûts d'un entrepreneur

5.5) Projet d'entente portant sur les équipements de loisirs de la Ville de Coaticook

Ce dossier est reporté à la prochaine séance du conseil. Les conseillers mandatent Madame la Maire afin qu'elle cédule une rencontre avec les maires des autres municipalités afin de discuter de ce dossier.

12 04 082

**5.6.1) Reconnaissance du chemin Boundary à titre de chemin existant au
sens de la décision de la CPTAQ dans le dossier 347348 du 29 mars 2007**

Considérant que la Municipalité de Barnston-Ouest, lors de la rénovation cadastrale, s'est vue attribuer la propriété du lot 2 935 399 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, constituant l'assiette du chemin Boundary sur toute sa longueur à partir du chemin Haskell jusqu'aux frontières américaines;

Considérant que ce chemin n'est pas entretenu par la Municipalité et qu'il n'est pas non plus de son intention de procéder à son entretien, ni l'été, ni l'hiver;

Considérant que la Municipalité reconnaît qu'il s'agit d'une rue existante avant la décision de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) dans le dossier 347348 du 29 mars 2007;

Considérant qu'en vertu de cette décision de la CPTAQ, une seule résidence peut y être construite, sur une superficie de 5 000 mètres carrés en utilisation

non agricole résidentielle, sur une unité foncière en zone agricole permanente de 20 hectares et plus et ayant frontage d'au moins 100 mètres sur une rue publique ou privée existante en date du 17 mai 2006, et qu'aucune nouvelle rue ne peut être ouverte;

Considérant que la réglementation municipale a été modifiée (règlement numéro 194 sur le zonage et règlement numéro 195 sur le lotissement) en vue de donner effet à cette décision et qu'un avis de conformité a été émis par la MRC de Coaticook;

Considérant que cette autorisation de construire une seule résidence ne peut être effective que si la parcelle est située en bordure d'une rue publique ou d'une rue privée existante à la date de référence et reconnue par la Municipalité;

Considérant qu'une seule unité foncière comprenant les lots suivants : 2 936 291, 2 936 292 et 4 965 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pourrait répondre à ces exigences en date du 17 mai 2006, puisqu'aucune nouvelle rue publique ou privée ne peut être ouverte;

Considérant que le chemin Boundary est un ancien chemin de colonisation et que son statut comme rue existante le 17 mai 2006 doit être reconnu, puisque ce chemin bénéficie manifestement d'un droit acquis à la réglementation municipale;

Considérant que le comité voirie de la municipalité de Barnston-Ouest a également rencontré en date du 27 mars dernier, les propriétaires des immeubles qui sont actuellement contigus ou desservis par ce chemin, à savoir:

A) **Angus jr Patterson représentant June Fraser et Velda Lyon**
(propriétaires du lot #2 935 828 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook)

B) **Collin Huff et Dexter Scott Wing**
(propriétaires du lot #2 935 831 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook)

C) **Léandre Audet représentant également Brian Luce et Claire Audet**
(propriétaires du lot #2 935 826 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook)

D) **Joanna Hunter et Stéphane Vermette**
(propriétaires des lots #2 936 291, #2 936 292, #4 965 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook);

Considérant qu'après avoir discuté avec les propriétaires impliqués, la Municipalité maintient qu'elle refuse d'entretenir le chemin Boundary que ce soit l'été ou l'hiver, mais qu'elle est prête à lui reconnaître le statut de rue existante et à consentir une servitude de passage aux propriétaires impliqués sous certaines conditions;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,
appuyé par le conseiller Johnny Pizar, et il est résolu;**

QUE la Municipalité de Barnston-Ouest reconnaisse que le chemin Boundary est une rue existante aux fins de la décision de la CPTAQ dans le dossier 347348 du 29 mars 2007 et de la réglementation adoptée pour son entrée en vigueur;

QUE la Municipalité de Barnston-Ouest est prête à consentir à tous les propriétaires des immeubles de ce secteur une servitude de passage à la condition qu'ils participent conjointement aux frais d'entretien selon une formule qui a été discutée lors de la rencontre avec ces derniers, en date du 27 mars 2012;

QUE les frais de préparation de la servitude sont à la charge de la Municipalité et que les frais de publication de l'acte sont à la charge, à parts égales, de chacun

des propriétaires impliqués;

QUE Madame la Maire Ghislaine Leblond et la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Manon Bergeron sont par la présente autorisées à signer tout acte de servitude en relation avec l'entretien du chemin Boundary après que celui-ci aura été approuvé par les procureurs de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

5.6.2) Rencontre concernant le chemin Boundary – Rapport du Comité Voirie

Dépôt dudit document.

La rencontre a eu lieu le 27 mars dernier et le rapport fait état de l'entente intervenue entre les propriétaires concernant l'entretien du chemin Boundary. Nous attendons que les propriétaires approuvent ledit rapport afin de poursuivre dans le dossier.

12 04 083

6.1) Entente – service de collecte des encombrants entre la municipalité et la Ressourcerie des Frontières

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance dudit projet d'entente et qu'ils désirent y apporter des modifications avant de procéder à la signature de ladite entente, à savoir :

- 1) **ajouter à l'annexe C – Matières acceptées et Matières refusées**
« Que la liste des matières acceptées peut être sujette à des modifications après un accord mutuel entre les parties. »
- 2) **ajouter au point 3 – Les responsabilités de la municipalité sont de :**
« Offrir des outils de communications sans frais (journal local, **site internet**, document à transmettre de porte en porte en même temps qu'un autre envoi municipal (par exemple, compte de taxes), etc.)
- 3) **ajouter à l'entente, la formation de ce comité afin d'avoir un droit de regard et/ou de régler toute forme de litige entre les parties**
« Comité utilisateur public »
- 4) **Reformuler le premier paragraphe au point 6 – Prix**
Pour le service rendu, la municipalité versera un montant équivalent à 2.62\$ par habitant permanent et à 1.57\$ par chalet pour l'année 2012. Ce montant sera payable en quatre (4) versements égaux.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier, appuyé par le conseiller Johnny Pizar, et il est résolu;

Que les membres du conseil demandent à la Ressourcerie des Frontières d'apporter les modifications apparaissant ci-haut et de présenter à la municipalité une entente modifiée qui sera considérée lors de la prochaine séance de travail du 30 avril prochain.

Adoptée à l'unanimité.

12 04 084

6.2) Conseil Sport Loisir de l'Estrie – adhésion 2012

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier, appuyé par le conseiller Johnny Pizar, et il est résolu;

Que la municipalité désire renouveler son adhésion au sein du Conseil Sport

Loisir de l'Estrie en versant sa cotisation annuelle basée sur la population, soit 70\$;

Que la municipalité désigne deux (2) représentants qui participeront aux activités corporatives du CSLE en y exerçant le droit de parole et de vote, à savoir : Le conseiller Richard D'Amour et la conseillère Julie Grenier.

Adoptée à l'unanimité.

6.3) Certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le règlement #225-2012 intitulé « Règlement de zonage »

La directrice générale dépose ledit certificat et mentionne que ladite procédure d'enregistrement pour l'approbation de ce règlement s'est tenue le 26 mars dernier de 9h à 19h et le nombre de demandes faites est de « 0 ».

6.4) Certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le règlement #226-2012 intitulé « Règlement de lotissement »

La directrice générale dépose ledit certificat et mentionne que ladite procédure d'enregistrement pour l'approbation de ce règlement s'est tenue le 26 mars dernier de 9h à 19h et le nombre de demandes faites est de « 0 ».

12 04 085

6.5) Résolution nommant un(e) délégué(e) représentant la municipalité – Acti-Bus région de Coaticook – assemblée générale annuelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que le conseil municipal nomme la conseillère Julie Grenier à titre de déléguée représentant la municipalité au sein de l'organisme Acti-Bus région de Coaticook, lui permettant d'exercer un droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 25 avril prochain à 19h30.

**Julie Grenier, conseillère
2083, chemin Way's Mills, Barnston-Ouest JOB 1C0**

Adoptée à l'unanimité.

12 04 086

6.6) Politique familiale – remboursement des frais de bibliothèque

Attendu qu'il y a lieu de clarifier les conditions concernant le remboursement des frais de bibliothèque jusqu'à ce que la nouvelle politique familiale soit en vigueur, soit l'automne prochain;

Attendu que les contribuables ont la possibilité d'adhérer aux bibliothèques situées à Ayer's Cliff, Coaticook, Magog et Stanstead ;

Attendu qu'un seul remboursement par famille ou par individu, par année sera accepté et remboursé avec preuve d'adhésion et qu'il devra être approuvé par le conseil municipal ;

Attendu que les coûts actuels pour l'adhésion annuelle aux différentes bibliothèques sont les suivants :

<u>Bibliothèques</u>	<u>individu</u>	<u>familiale</u>
Ayer's Cliff	25\$	25\$
Coaticook	65\$	110\$
Magog	97\$	97\$
Stanstead	gratuit	gratuit

Attendu que lors de la demande de remboursement, les preuves d'adhésion devront être datées à l'intérieur de l'année fiscale de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

Que la municipalité adopte lesdites conditions pour le remboursement des frais de bibliothèque tel qu'indiqué ci-haut ;

Que la municipalité fixe un maximum quant au montant à être remboursé annuellement lequel est de 65\$ par individu et de 110\$ par famille.

Adoptée à l'unanimité.

12 04 087

6.7) Demande d'aide financière – Événement de lutte amateur

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite demande d'aide financière ;

Attendu que la deuxième édition dudit événement aura lieu le 5 mai prochain, et que les profits seront versés à l'hôpital afin de finaliser l'aménagement d'une nouvelle chambre de soins palliatifs et d'aider un jeune de Coaticook qui lutte contre une maladie dégénérative ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

	NOM	VOTE
Conseillère no 1	Johnny Pizar	Pour
Conseiller no 2	Richard D'Amour	Pour
Conseiller no 3	Robert Coppenrath	Absent
Conseiller no 4	Serge Tremblay	Pour
Conseillère no 5	Julie Grenier	Pour
Conseiller no 6	Jean-Pierre Pelletier	Contre
Résultats :	4 POUR	1 CONTRE

Que le conseiller Jean-Pierre Pelletier motive sa décision sur la tenue de cet événement car bien qu'il supporte entièrement la cause, il désapprouve le choix de l'évènement basé sur la violence.

Que le conseil municipal, à la majorité, accepte de verser la somme de 100\$ à titre d'aide financière à l'organisme.

Adoptée à la majorité.

12 04 088

6.8) Projet « mieux consommer » d'Hydro-Québec – esquisses et coûts des deux panneaux identifiant les hameaux / coûts d'installation

Attendu que les responsables de ce dossier sont, le conseiller Johnny Pizar, madame Géraldine Stringer et monsieur Léonard Goodman du comité Patrimoine et Culture de Barnston-Ouest ;

Attendu qu'ils ont rencontré monsieur Francis Favreau, d'Enseignes d'Art afin qu'il prépare des esquisses des panneaux identifiant les deux (2) hameaux, Kingscroft et Way's Mills ;

Attendu que les responsables de ce dossier recommandent au conseil municipal une esquisse pour chacun des hameaux ;

**POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier, et il est résolu;**

Que les membres du conseil approuvent les esquisses présentés en modifiant les dates inscrites, à savoir :

Kingscroft ~~fondé vers 1810~~, afin d'y lire seulement : 1820

Way's Mills ~~fondé vers 1808~~, afin d'y lire seulement : 1820

Que les membres du conseil approuvent la soumission présentée par Francis Favreau, d'Enseignes d'Art au montant 4 600\$ taxes incluses et que les fonds proviendront de la somme de 830\$ amassée lors de la campagne d'Hydro-Québec « Mieux consommer » et que la différence proviendra du budget courant de la culture et des loisirs.

Que l'installation desdits panneaux sera effectuée à l'interne et le coût maximal alloué est de 1 000\$ et proviendra également du budget courant de la culture et des loisirs.

Que les membres du conseil demandent d'obtenir l'autorisation écrite du ministère des Transports (MTQ) pour le panneau de « Way's Mills » qui sera installé sur le chemin Way's Mills, responsabilité du MTQ et ceci avant de commander officiellement les panneaux auprès de Francis Favreau, d'Enseignes d'Art.

Adoptée à l'unanimité.

12 04 089

6.9) Demande d'aide financière – par les Jeunes ruraux de Barnston

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite demande d'aide financière qui vise à encourager nos jeunes en agriculture, ce qui cadre avec les objectifs de la politique de dons ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier, et il est résolu;

Que la municipalité verse à titre d'aide financière la somme de 150\$ aux Jeunes ruraux de Barnston.

Adoptée à l'unanimité.

12 04 090

6.10) Résumé déposé par l'inspecteur de la MRC de Coaticook Jean-Bernard Audet concernant la coupe forestière sur le chemin Roy Nord et ceci sans avoir obtenu un permis au préalable.

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance dudit résumé ainsi que de l'avis d'infraction qui s'en suivra dans le cadre du Règlement du contrôle intérimaire;

Attendu qu'aucune demande de permis de coupe de bois n'a été faite au préalable auprès de la MRC de Coaticook et qu'une partie de cette coupe forestière a été effectuée en bordure d'un cours d'eau;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que la municipalité approuve les démarches qui seront entreprises par la MRC de Coaticook, soit l'envoi d'un avis d'infraction au propriétaire et/ou à l'entrepreneur qui a effectué la coupe forestière.

Adoptée à l'unanimité.

6.11) Projet d'éoliennes, Derby Vt

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

12 04 091

6.12) Semaine nationale des adjointes administratives – 22 au 28 avril

Attendu que la semaine nationale des adjointes administratives est l'occasion idéale de démontrer à la secrétaire-trésorière adjointe, madame Sylvie Dolbec de notre municipalité, l'appréciation pour la qualité de son travail et son professionnalisme;

POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
appuyé par le conseiller Serge Tremblay, et il est résolu;**

Que la municipalité offre à madame Sylvie Dolbec, un montant représentant l'achat de deux (2) billets de spectacle, soit la somme de 80\$ dans le cadre de la semaine nationale des adjointes administratives.

Adoptée à l'unanimité.

12 04 092

6.13) Demande d'appui au projet de « Mise à jour d'outils culturels de promotion de la MRC de Coaticook » par la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook (TCCC)

Attendu que la TCCC a présenté ledit projet afin d'obtenir une aide financière de 10 000\$ du Pacte rural, et que le coût total dudit projet est de 43 826\$;

Attendu que le projet consiste à :

- 1) offrir gratuitement aux jeunes de la région, et à faible coût aux jeunes visiteurs, un carnet voyage leur permettant d'apprendre en s'amusant lors de la visite de « La Voie des Pionniers »
- 2) traduire et insérer sur le site web les six brochures des Circuits photo découverte.

Attendu que ledit projet sera présenté à la table des Maires le 18 avril prochain et que madame la Maire aura à se prononcer ;

POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
appuyé par le conseiller Serge Tremblay, et il est résolu;**

Que le conseil municipal approuve ledit projet présenté par la TCCC et autorise madame la Maire à signer une lettre d'appui à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12 04 093

6.14) Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, invitation à la 2^e édition des Portes ouvertes sur les actions environnementales en milieu municipal.

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite formation qui aura lieu à Magog le 4 mai prochain;

POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
appuyé par le conseiller Richard D'Amour, et il est résolu;**

Que les membres du conseil acceptent d'inscrire le conseiller Johnny Pizar et l'inspecteur en bâtiment et environnement à cette formation, en déboursant les

frais de 70\$ par personne.

Que la municipalité remboursera également les frais de déplacement et de repas s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité.

12 04 094

6.15) Budget pour l'aménagement des boîtes à fleurs et des barils à Way's Mills

Attendu que madame Géraldine Stringer offre, de s'occuper de l'aménagement des fleurs à titre de bénévole et que le coût approximatif pour l'achat des fleurs et du terreau s'élève à 200\$;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que la municipalité autorise la dépense maximale de 200\$ pour l'achat des fleurs et du terreau pour l'aménagement floral.

Adoptée à l'unanimité.

6.16) Modification au règlement #167 concernant les frais de déplacement des élus.

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

6.17) CLD – suggestions de noms par les organismes désignés.

Aucun nom n'est suggéré.

12 04 095

6.18) Formation des secouristes en milieu de travail

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à suivre ladite formation qui aura lieu les 9 et 10 mai prochain à Coaticook.

Que la municipalité remboursera également les frais de déplacement et de repas s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité.

6.19) Conseil sans papier.

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

7.1) Rapport de madame la Maire, rapport des activités.

Madame la Maire fait part au conseil de ses diverses activités.

7.2) Rapport des conseillers:

Les conseillers énumèrent leurs activités du mois.

Dépôt du résumé de la rencontre du Comité sur les communications qui a eu lieu le 28 mars dernier.

8.1) Rapport de l'inspecteur municipal

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de mars 2012.

9.1) Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de mars 2012.

9.2) Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale sur les frais de déplacement du mois de mars 2012.

12 04 096

9.3) Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier

Attendu les travaux en voirie de rechargement prévus cette année, dont les besoins en gravier s'élèvent à 10 000 TM de 0-3/4 Mg20-B ;

Attendu que l'estimé de la dépense nette pour la fourniture dudit gravier a été évalué à moins de 100 000\$;

POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,
appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

De mandater la directrice générale pour qu'elle procède à l'appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) fournisseurs locaux pour la fourniture du gravier, tel que spécifié ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

12 04 097

9.4) Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)

Attendu les besoins de la municipalité pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) de 60 à 80 tonnes métriques dont la concentration demandée est de 83 à 87% ;

Attendu que le conseil municipal désire obtenir des prix avec et sans le transport ;

Attendu que l'estimé de la dépense nette pour la fourniture avec ou sans le transport a été évalué à moins de 100 000\$;

POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;**

De mandater la directrice générale pour qu'elle procède à l'appel d'offres sur invitation auprès des trois (3) fournisseurs désignés par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

12 04 098

9.5) Travaux de voirie à être présentés au Député, pour fin de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Attendu les travaux jugés prioritaires et projetés cette année sur les chemins municipaux à savoir :

Travaux de rechargement de gravier Coût approximatif de 21 450\$, dépense nette
1km ch. Haskell (à partir du ch Beaulac direction Baldwin)
(500 TM de 0-2 ½ et 1 000 TM de 0-3/4)

Travaux de creusage de fossés Coût approximatif de 17 156\$, dépense nette
300m ch. Beaulac (à partir du ponceau #1648-0 au # civique 921)
500m ch. Bean (du ponceau #1695-0 au #1696-0)
200m ch. Jordan (de la Ferme Biron, côté Est, au ponceau #3495-0)

200m ch. Frappier (ponceau #2142-0 re : Muylderman)
100m ch. Corey
200m ch. Provencher(du ch. Isabelle, direction Est, côté Sud)
100m ch. Kingscroft (ponceau #3460-0, côté Ouest re : R. Veilleux)

POUR CES MOTIFS ;

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;

De soumettre ladite demande d'aide financière pour les travaux ci-haut mentionnés dont les coûts approximatifs s'élèvent 38 606\$, auprès de monsieur le Député Pierre Reid pour fin de subvention de 30 000\$ dans le cadre de l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Adoptée à l'unanimité.

12 04 099

10.1) Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

Attendu que la directrice générale a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A)	Comptes payés au 05 mars - #12-03-077	58 300.32\$
B)	Dépenses incompressibles	9 056.00\$
C)	Salaires mars 2012	9 363.11\$
D)	Comptes à payer au 02 avril 2012	65 493.26\$

Attendu que la directrice générale met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES ;

Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,
appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu;

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement des comptes à payer (D) au montant de 65 493.26\$, tel que présenté aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

12 04 100

10.3) Dépôt des états financiers au 31 décembre 2011

Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier, et il est résolu;

Que le rapport financier se terminant le 31 décembre 2011 soit déposé et accepté par le conseil municipal tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton SENC.

Adoptée à l'unanimité.

11) Divers

11.1) État des chemins

Les membres du conseil municipal s'informent auprès de l'inspecteur municipal de l'état des chemins et ce dernier mentionne que la niveleuse a débuté aujourd'hui et ceci dans les chemins les plus abîmés.

12) 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

13) Levée de la séance ordinaire du 2 avril 2012

**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,
appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire soit levée il est 21h55.

Adoptée à l'unanimité.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SEC-TRÉSORIÈRE